

S. Ce-
lestin.

fort attachez à sa doctrine, se trouvant les plus foibles dans les Gaules, s'en allerent à Rome se plaindre au Pape Saint Celestin, de ce qu'on permettoit à des Prêtres de leur pays d'exciter des disputes, & des divisions dans l'Eglise des Gaules, & de soutenir que Saint Augustin & ses disciples avoient avancé des sentimens contraires à la verité. Celestin s'en prend aux Evêques qui devoient, dit-il, empêcher ces disputes, & ne pas permettre que ces personnes se mêlassent d'enseigner; que le silence que ces Evêques gardoient, en cette occasion, pouvoit passer pour une espee d'approbation, que c'estoit assez de déclarer ses sentimens que de souffrir les autres parler ainsi; que dans ces sortes d'occasions le silence est une forte prévention, parce que la verité ne pourroit pas ne point s'opposer au mensonge, si le mensonge même ne plaçoit pas. Qu'enfin des Evêques se rendoient coupables de l'erreur, dès qu'ils la favorisoient en demeurant dans le silence. Il avertit donc les Evêques de reprendre ceux qui dogmatizoient contre la doctrine de Saint Augustin. Qu'il ne leur soit plus permis, dit-il, de parler à l'avenir à leur phantaisie; que la nouveauté cesse de s'opposer à l'antiquité; que ces esprits inquiets cessent de troubler la paix de l'Eglise, c'est à vous à mettre la paix dans vos Eglises. Que ces Prêtres sçachent qu'ils vous doivent être soumis; que ceux qui n'enseignent pas la verité, sçachent que c'est à eux à apprendre, & qu'ils ne doivent pas se mêler d'enseigner. Que faites-vous dans vos Eglises, s'ils sont les maîtres d'enseigner ce qu'il leur plaît? Mais nous ne nous étonnons pas, ajoute Saint Celestin, s'ils font des entreprises contre les vivans, puisqu'ils attaquent la mémoire de nos freres après leur mort. Nous avons toujours en dans notre Communion Saint Augustin d'heureuse mémoire, dont la vie & le mérite sont assez connus; sa réputation n'a jamais reçu la moindre atteinte, & sa

science a esté si connue, que mes predecesseurs l'ont considéré comme un des plus excellens Maîtres de l'Eglise. Tous les Catholiques ont toujours bien pensé de lui, il a esté honoré & respecté généralement de tout le monde. Réservez donc, aux ennemis de sa mémoire, dont le nombre s'augmente tous les jours. Ne souffrez pas que les personnes de piété qui le défendent, soient affligées & persecutées; il s'agit de la cause de l'Eglise universelle, qui est attaquée par cette nouveauté: faites connoître que ce qui nous déplaît, vous déplaît aussi; ce qui nous paroît, si après avoir imposé silence aux méchans esprits, vous faites en sorte qu'il n'y ait plus de plainte à l'avenir sur ce sujet.

L'on joint ordinairement à cette Lettre de S. Celestin un Recueil des décisions des Papes predecesseurs de Celestin, & des Conciles d'Afrique, sur les principaux points touchant la grace & le libre arbitre, intitulé, Autoritez ou Sentences des anciens Evêques du Saint Siege Apostolique touchant la grace & le libre arbitre. Il est aussi appelé Regles du Saint Siege Apostolique: mais le nom le plus commun qu'on lui donne, c'est Articles ou Capitules sur la grace. Cét Ecrit est cité sous le nom de Saint Celestin dès le commencement du sixième siècle. Car Denys le Petit l'a mis dans sa Collection parmi les Decrets de ce Pape, & Pierre Diacre écrivant à Saint Fulgence vers l'an 519. en cite un passage comme étant tiré des Decrets du Pape Saint Celestin. Cresconius Evêque d'Afrique, qui écrivoit vers la fin du même siècle; l'a aussi attribué à Saint Celestin. Et depuis il a toujours esté cité sous le nom de ce Pape, comme par l'Eglise de Lyon, par Hincmar, par Loup de Ferrieres, par Remy de Lyon, par Yves de Chartres, & par plusieurs autres. Il y a bien de l'apparence que c'est de ce Recueil de témoignages dont parle le Pape Hormisdas dans sa Lettre à Possessor écrite en 520. où il dit, que quoi-qu'on puisse connoître quelle est

S. Ce-
lestin.